



*Riche de ses 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte plus de 25 000 habitants.*



## **Journaliers - Horticulture**

### **Service des travaux publics et du génie (Surnuméraire)**

#### **Nature de la fonction**

Le titulaire du poste exécute des travaux manuels très diversifiés concernant les activités propres au domaine de l'horticulture ornementale et des décorations, ainsi qu'au domaine des services municipaux et exerce une certaine surveillance du domaine public.

En saison estivale, le titulaire du poste se consacre aux travaux d'aménagement paysager, à raison de 40 heures/semaine (de jour), pour une période approximative de 26 semaines. À l'extérieur de cette période, l'horaire est variable (jour, soir, nuit) et sur appel, pour effectuer, entre autre, le déneigement des rues et l'entretien des patinoires municipales, selon les besoins du Service.

#### **Qualifications et exigences**

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Posséder un minimum de six (6) à douze (12) mois d'expérience dans un emploi similaire
- Avoir un intérêt marqué pour les travaux manuels en général ainsi que pour le domaine de l'horticulture ornemental et des décorations
- Posséder une attestation de réussite du cours de Santé et sécurité sur les chantiers de construction (atout)
- Détenir un permis de conduire classe 5 (classe 3 un atout)
- Avoir la capacité à se servir d'outillage simple (manuel, électrique ou à essence)
- Avoir la capacité à travailler en équipe; à respecter des politiques, lois et procédures telles que : santé et sécurité du travail, achats, etc.

#### **Salaire et conditions de travail**

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 24,27 \$ à 28,55 \$ selon l'expérience.

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard mercredi le 7 février 2018.**

par courriel : [emploi@ville.laprairie.qc.ca](mailto:emploi@ville.laprairie.qc.ca)  
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie  
170, boulevard Taschereau, bur. 400, La Prairie (Québec) J5R 5H6  
par télécopieur : 450 444-6636

**Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.**  
La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.  
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.